

COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE n°2021-059

L'an deux mille vingt et un, le 18 mars à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communauté : 12 mars 2021

Nombre de délégués :

- en exercice : 29  
 présents : 19  
 votants : 28

**PRESENTS :** M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Pierre DAVID, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, M. Jacques BLONDY, M. Patrice DELAGE, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, Mme Sandrine FUSADE et M. Laurent GORYL conseillers communautaires.

**ABSENTS Excusés :** Mme Christiane BARRY, Mme Céline BOYARD, M. Alain BLONDY, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA.

Christine BARRY donne pouvoir à Jacques BLONDY

Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX

Alain BLONDY donne pouvoir à François BOISSERIE

Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Laurent GORYL

Francis CUBERTAFON donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

Jean-Claude DUPUY donne pouvoir à Annie ARNAUD

Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE

Monique PLAZZI donne pouvoir à Patrick DARY

Stéphanie TOESCA donne pouvoir à Sandrine FUSADE

**SECRETAIRE :** Pierre VERGNOLLE

OBJET :

Désignation d'un  
représentant au sein de la  
SEMop du Marché au cadran  
du Pays de Saint-Yrieix

Rapporteur : P. DARY

Vu la délibération n°2021-058 du 18 mars 2021 portant désignation des représentants aux organismes extérieurs au scrutin public ;

Vu les statuts de la SEMop du 30 août 2019 ;

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix est représentée par six élus au sein du Conseil d'Administration ;

Considérant la démission de Monsieur Daniel BOISSERIE de ses mandats au sein de la SEMop ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité ;

- **de désigner** Madame Marie-Madeleine LORIN au sein du Conseil d'Administration de la SEMop.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,  
**Le Président**

Pour le Président  
et par délégation  
Le Vice-Président  
Pierre VERGNOLLE



**D. BOISSERIE**

Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20210318-DC2021530100-DE  
Date de télétransmission : 25/03/2021  
Date de réception préfecture : 25/03/2021

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication